

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT DE REMISE EN ÉTAT DE L'EMPLACEMENT LORS DU DÉMONTAGE

APS

**Formulaire à retourner conjointement avec votre projet de stand
avant le 6 Septembre 2019 à technique.aps@reedexpo.fr**

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PROJET DE VOTRE STAND, pour lequel, après contrôle du respect des règles d'architecture dans leur ensemble, vous recevrez un « bon pour accord » pour le montage du (des) stand(s) cité(s) ci-dessous.

Raison sociale : N° Stand :
Responsable :
Adresse de facturation :
Code postal : Ville : Pays :
Tél : Fax :
Email :

L'INSTALLATION DE NOTRE STAND SERA ASSURÉE PAR **Nous-mêmes** **Un décorateur**

Coordonnées du décorateur :

Société : Responsable :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Tél : Mobile :
Fax : Email :

IMPORTANT

Conformément aux règles d'architecture des stands et à l'article 12 du Règlement Général,

Je soussignée M. – Mme – Mlle de la société m'engage à restituer l'emplacement du (des) stand(s) dans leur(s) état(s) initial(aux) et exempt(s) de tout détritrus (moquette, gravas, adhésifs, agrafes, structures, etc...).

J'ai bien noté que le non respect de ce règlement entraînera une facturation complémentaire si nécessaire.

Nous vous rappelons également que chaque exposant est responsable de ses prestataires, étant seul contractant avec ces mêmes sociétés.

Nota : Sans retour de ce formulaire de votre part après le 6 Septembre 2019, votre engagement à respecter l'entière réglementation du salon sera ferme et définitif.

Date :

Nom :

Signature :

Cachet de la société :

.....

.....